



Nouvelles de GOPAC

VOLUME 3, NUMÉRO 1/Juillet 2004

MESSAGE DU PRÉSIDENT

John Williams, député, Canada



John Williams

La corruption peut parfois être subtile et impalpable. Toutefois, la lutte que mène l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption (GOPAC) s'annonce au contraire agressive et vigoureuse. En effet, les derniers mois ont été marqués par plusieurs initiatives dynamiques de la GOPAC.

Au début de novembre, j'ai eu le privilège d'assister à la première conférence continentale du Réseau des parlementaires africains contre la corruption (APNAC). Sous la direction d'Augustine Ruzindana (députée ougandaise et présidente de l'APNAC), cette rencontre a accueilli plus de 100 députés des quatre coins de l'Afrique. Ce fut une occasion de rapprochement pour de nombreux dirigeants nationaux de ce continent, qui ont renforcé leur engagement contre la corruption. En mars, avec la conférence régionale ouest-africaine de l'APNAC, le plan d'action du réseau a fait un autre pas en avant. Un certain nombre de groupes régionaux ou partenariats se sont alors formés, et d'importantes résolutions ont été envisagées en vue de renforcer les assises de l'APNAC.

En décembre, j'ai eu le plaisir d'assister à la cérémonie de signature de la Convention des Nations Unies contre la corruption, à Mérida, au Mexique. Cet instrument est conçu pour aider à promouvoir la bonne gouvernance et la prévention de la corruption à l'échelon national. À cette occasion, la GOPAC a créé un Groupe de travail sur la Convention. Sous la direction de Mme Londa Esadze, députée géorgienne, et du sénateur Edgardo Angara, député philippin, celui-ci a émis une déclaration qui appuyait entièrement la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Convention. Par cette affirmation concertée, la GOPAC a réitéré son engagement international en faveur de la lutte contre la corruption.

Le 14 mai, à Mexico, une entente de coopération a été conclue entre l'Organisation des États américains (OEA) et la section régionale latino-américaine de la GOPAC, *Parlamentarios Latinoamericanos contra la Corrupción (PLACC)*. Les deux organisations ont ainsi pris l'engagement de joindre leurs moyens et leurs efforts pour faire avancer leur dessein commun : lutter contre la corruption. Le plan de travail qu'elles ont mis au point comporte des mesures décisives visant à promouvoir la transparence et à combattre la corruption. Cet accord favorisera grandement l'action de la GOPAC en Amérique latine.

Le Secrétariat de la GOPAC, en association avec l'Institut de la Banque mondiale, a produit un cédérom qui donne un tableau complet de l'Organisation et de sa lutte contre la corruption. Cet outil apportera une aide précieuse dans la sensibilisation

DANS CE NUMÉRO

Un chapitre régional de la GOPAC et l'Organisation des États Américains (OEA) signent un accord de coopération	2
Des nouvelles du secretariat de la GOPAC	3
Stratégie anticorruption de Trinité-et-Tobago	3
La lutte contre la corruption	4
Combattre la corruption : l'approche du Conseil de l'Europe	5
Mesures de prévention de la corruption au parlement Thaïlandais	6
Dernières nouvelles des sections régionales	7
Agents régionaux de liaison	9

des parlementaires et des fonctionnaires à la corruption et à ses effets, tout en informant les intéressés sur la façon de la prévenir. Avec de tels moyens, lutter contre la corruption, et même lui barrer la route, deviennent des objectifs réalisables.

Résister de manière combative est le seul moyen de contrer un ennemi agressif. La corruption s'insinue partout dans

le monde, et rien ne l'arrêtera tant que des dirigeants résolus ne s'uniront pas pour l'éliminer. Au fur et à mesure que la GOPAC obtiendra des appuis, elle acquerra les moyens de résister vraiment à la corruption.

M. Williams est le député de la chambre des communes pour St. Albert, Canada

UN CHAPITRE RÉGIONAL DE LA GOPAC ET L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA) SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION

GOPAC

l'Organisation mondiale des parlementaires
contre la corruption

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate – 14 mai 2004

Un chapitre régional de la GOPAC et l'Organisation des États américains (OEA) signent un accord de coopération

Un chapitre régional de la GOPAC et l'Organisation des États américains (OEA) signent un accord de coopération

OTTAWA, CANADA — Le président de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), John Williams, député, s'est dit content aujourd'hui de la signature d'un accord de coopération entre le chapitre de l'Amérique latine de la GOPAC, *Parlamentarios Latinoamericanos Contra La Corrupcion (PLACC)*, et l'Organisation des États américains (OEA).

« En tant que président de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption, je suis fier de souligner la signature d'un accord de coopération entre la PLACC et l'OEA. Je pense qu'en travaillant côte à côte, ces organisations pourront améliorer la reddition de compte et la transparence dans toute l'Amérique latine et, ainsi, hausser la qualité de vie de millions de citoyens du continent », a déclaré M. Williams.

L'accord de coopération permet à la PLACC et à l'OEA de s'unir pour mettre en oeuvre des activités régionales et nationales et offrir une aide technique aux législateurs de l'Amérique latine dans les domaines de la reddition de comptes, de la transparence et de l'éthique chez les parlementaires.

« Grâce à ce partenariat, un vent de changement balayera l'Amérique latine, et les gouvernements devront rendre des comptes et éliminer la corruption dans leurs rangs. Je tiens donc à féliciter la PLACC et l'OEA d'avoir eu l'idée de s'unir pour assurer un avenir meilleur et prospère à des millions d'habitants », a ajouté M. Williams.

La GOPAC est une organisation formée de parlementaires de partout dans le monde qui se sont engagés à combattre la corruption. La GOPAC compte des centaines de membres répartis en chapitres régionaux, comme la PLACC.

- 30 -

This release is also available in English – Este comunicado está disponible en español

Pour de plus amples renseignements:

Garry Keller
Adjoint du Président du GOPAC
John Williams, député
Tel: 613.996.4722 Cell: 613.222.5391
Courriel: willij@parl.gc.ca

Meaghan Campbell
Secrétariat du GOPAC
Centre Parlementaire du Canada
Tel: 613.237.0143 ext. 319
Courriel: campbme@parl.gc.ca

www.parlcent.ca/anticorruption/gopac.html

DES NOUVELLES DU SÉCRÉTARIAT DE LA GOPAC



Depuis son dernier bulletin, le Secrétariat de la GOPAC s'est occupé d'un certain nombre d'initiatives intéressant ses membres. En novembre, Meaghan Campbell (agente de programme, GOPAC) s'est rendue à Nairobi, au Kenya,

afin de participer à une conférence régionale de l'APNAC et à un atelier d'un jour sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, présenté en collaboration avec le Réseau de parlementaires africains contre la corruption et le Fonds monétaire international (FMI). Le programme Afrique du Centre parlementaire (Ottawa, Canada) a financé l'atelier.

L'atelier visait avant tout à informer les parlementaires africains des raisons pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, des incidences de ces problèmes et des solutions possibles à cet égard. Plus de 24 délégués de l'Ouest, de l'Est et du Sud de l'Afrique y ont participé en compagnie de M. Roy Cullen (député et président de l'Initiative de lutte contre le blanchiment d'argent de la GOPAC, Canada) et de M. John Williams (président de la GOPAC et député, Canada). Les participants ont déterminé que les initiatives de lutte contre ces problèmes devaient faire l'objet d'un suivi plus actif et approfondi afin de permettre aux parlementaires du monde entier d'appliquer les connaissances acquises en recourant à des interventions pratiques, pragmatiques et axées sur les résultats. C'est dans cet esprit que M. Cullen continuera de travailler en collaboration avec le Secrétariat afin d'organiser des activités dans le cadre de l'Initiative de lutte contre le blanchiment d'argent de la GOPAC et de trouver des bailleurs de fonds à cet égard. Pour en savoir plus au sujet de cette initiative, vous pouvez communiquer avec le

Secrétariat de la GOPAC ou avec M. Cullen à l'adresse culler@parl.gc.ca

Par ailleurs, nous sommes heureux de vous apprendre que la GOPAC a produit un cédérom interactif en partenariat avec l'Institut de la Banque mondiale. Le cédérom comprend une vidéo de la conférence inaugurale de la GOPAC (octobre 2003), de même que de l'information et des ressources pour les membres de la GOPAC et les personnes intéressées par celle-ci et par ses activités. Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le Secrétariat de la GOPAC.

Le British Foreign and Commonwealth Office, de concert avec l'Institut de la Banque mondiale et l'Association parlementaire du Commonwealth, tiendra du 7 au 10 juin 2004, à Wilton Park (centre de conférence indépendant), une conférence portant sur *Le financement de la politique, les efforts pour enrayer la corruption et l'éthique parlementaire*. Les organisateurs ont invité la GOPAC à tenir une réunion de son conseil d'administration parallèlement à la conférence. Le secrétariat travaillera en collaboration avec les responsables de Wilton Park et le conseil d'administration de la GOPAC afin d'organiser une rencontre fructueuse. En plus d'examiner le rendement et les plans, le conseil d'administration assurera le suivi des questions soulevées lors de la conférence de fondation de la GOPAC qui s'est déroulée à Ottawa, notamment la composition d'un parlement.

Comme toujours, nous sommes ouverts à toutes vos observations. Vous pouvez communiquer avec le secrétariat de la GOPAC à l'adresse suivante :

Secrétariat de la GOPAC
Centre parlementaire
255, rue Albert, bureau 805
Ottawa (Ontario) CANADA K1P 6A9
Tél. : (613) 237-0143 Fax : (613) 235-8237
Courriel : campbme@parl.gc.ca

STRATÉGIE ANTICORRUPTION DE TRINITÉ-ET-TOBAGO

par la sénatrice Mary K. King

En septembre 1997, la République de Trinité-et-Tobago a signé la déclaration de Lima contre la corruption; en avril 1998, elle a ratifié la Convention interaméricaine contre la corruption. Ainsi, le gouvernement de l'archipel a signalé à la communauté internationale sa détermination à combattre la corruption et à adopter les mesures législatives et autres

nécessaires pour y parvenir, en respectant l'esprit et la lettre des deux documents. Plus récemment, Trinité-et-Tobago a participé à part entière au suivi de mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption ainsi qu'aux réunions de Vienne du Comité ad hoc des Nations Unies pour la négociation d'une convention contre la corruption.

Les deux grandes lois pour lutter contre la corruption à Trinité-et-Tobago sont la Loi sur la prévention de la corruption de 1987 et la loi sur l'intégrité dans la vie publique de 2000.

La Loi sur la prévention de la corruption de 1987 donne un fondement législatif à la lutte anticorruption. De grande portée, elle vise les fonctionnaires du gouvernement et des pouvoirs locaux, mais également les membres du cabinet, les députés, la Chambre d'assemblée de Tobago, les sociétés d'État et toute personne agissant en leur nom.

La Loi sur l'intégrité dans la vie publique de 2000 renforce la Commission à l'intégrité et inscrit dans la loi un Code de déontologie exécutoire pour les fonctionnaires. En outre, la Commission est maintenant tenue de produire un registre des intérêts ouvert à l'examen du public, qui permet de détecter les situations de conflit d'intérêts. Les personnes qui détiennent une charge publique sont tenues par la loi de remplir une déclaration précisant revenu, avoirs et passif personnels, ceux de son conjoint et ceux de ses dépendants.

Le gouvernement de Trinité-et-Tobago est déterminé à lutter vigoureusement contre le problème de la corruption. Pour atteindre cet objectif, il améliore énergiquement les lois nationales pour accroître la transparence et la responsabilité et perfectionner ainsi les mécanismes de détection, de prévention et de punition en cas de corruption. Le gouvernement estime que la transparence et la responsabilité de l'État favoriseront l'intégrité de la vie publique, décourageront la corruption et encourageront la confiance dans la stabilité du gouvernement démocratique. Les lois anticorruption doivent être renforcées pour suivre la modernisation de ce phénomène et pour lutter plus efficacement contre cette criminalité occulte.

Mu par cet objectif, le ministère du Procureur général s'est lancé dans une révision exhaustive de la stratégie anticorruption de Trinité-et-Tobago. Sa révision envisage la création d'une commission anticorruption spéciale et indépendante qui sera en mesure de faire le suivi et d'enquêter sur les allégations de corruption, et d'entreprendre des poursuites dans les sphères publiques et privées. Récemment, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, le gouvernement a invité M. Bertrand de Speville, ex-commissaire à la Commission indépendante contre la corruption de Hong Kong, pour travailler au développement et à la mise en œuvre de la stratégie anticorruption.

M. de Speville, expert mondialement reconnu dans le domaine des mesures anticorruption, a préparé, à la demande du gouvernement, un rapport qui propose les mécanismes à mettre en œuvre pour bien prévenir, détecter et punir la corruption dans les secteurs public et privé. On a notamment demandé à M. de Speville de faire des recommandations sur la commission anticorruption indépendante proposée, notamment sur sa structure, sa composition, ses pouvoirs et ses attributions par rapport à la police, au directeur des poursuites publiques et à d'autres agences pertinentes.

Le gouvernement de Trinité-et-Tobago examine actuellement le rapport soumis par M. de Speville et produira sous peu un document de consultation publique. Après les consultations publiques, une nouvelle loi anticorruption sera rédigée pour mettre en œuvre la stratégie convenue.

La sénatrice King est membre du conseil d'administration du GOPAC et présidente intérimaire du chapitre antillais.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

par Einar Holstad, député, Norvège



Einar Holstad

La corruption équivaut à voler la collectivité. Pour maintenir la confiance dans la démocratie, il faut intensifier la lutte contre la corruption.

Selon les statistiques internationales, la Norvège est un pays où il y a peu de corruption. Bien que notre cote soit bonne à l'échelle mondiale, nous avons le score le moins élevé des pays nordiques. On entend souvent dire chez nous qu'«il faut

connaître quelqu'un» pour obtenir des résultats. En d'autres termes, la corruption existe et ceux qui ne sont pas en mesure d'offrir quelque chose en échange d'un avantage en pâtissent.

Une entreprise norvégienne sur quatre affirme s'être heurtée à la corruption au cours des deux dernières années. Dans une déclaration aux médias de novembre 2002, le directeur de Price Waterhouse Coopers, Helge Kvamme, a dit que les actes de corruption étaient en hausse et qu'on assisterait probablement à leur prolifération dans le monde des affaires si le problème n'est pas pris au sérieux.

La corruption, c'est payer des responsables – dans les secteurs privé ou public – afin d'obtenir des avantages. Il peut s'agir de faveurs, de l'adjudication d'un contrat, d'un supplément de service ou d'une accélération de la procédure. C'est une menace contre la libre concurrence, le bon fonctionnement des marchés et la confiance du public dans les entreprises et les pouvoirs publics.

Pour que la Norvège reste un pays où il y a peu de corruption, il faudra de plus amples efforts. Les entreprises, les ONG et les pouvoirs publics devront tous remplir leurs responsabilités et mettre l'accent à la fois sur la prévention et le contrôle.

...toutes les entreprises opérant à l'échelle internationale devraient se doter de lignes directrices contre la corruption.

À mon sens, toutes les entreprises opérant à l'échelle internationale devraient se doter de lignes directrices contre la corruption. Elles doivent sensibiliser leurs employés aux éventuelles conséquences contractuelles d'actes de corruption à titre de mesure de prévention et d'éducation.

La police doit faire des moyens d'enquête sur la corruption une priorité. Pour attraper les criminels débrouillards, puissants et riches qui se livrent à des actes de corruption, il nous faut des enquêteurs qualifiés à la compétence pluridisciplinaire. Il nous faut également des comptables professionnels. La seule façon de mettre la main sur les chefs du crime organisé consiste souvent à suivre le parcours de l'argent.

La législation constitue un autre moyen important de lutte contre la criminalité. À l'automne 2003, le Parlement norvégien a adopté plusieurs dispositions contre la corruption. La corruption dans les secteurs privé et public sera poursuivie de la même façon et les cas de corruption graves sont passibles d'une peine maximale de dix ans de prison.

Le problème de la corruption est planétaire. Mais il peut être combattu si nous internationalisons nos lois et si nous adaptons nos efforts de lutte en fonction de notre connaissance de la nature de la corruption. L'adoption de dispositions pénales claires contre la corruption est un grand pas dans la bonne direction.

Einar Holstad est un membre chrétien-démocrate du Parlement norvégien, un membre du Comité permanent de la justice et un membre de GOPAC.

COMBATTRE LA CORRUPTION : L'APPROCHE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Christophe Speckbacher, Affaires juridiques, Comité pour les problèmes criminels, Conseil de l'Europe



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe a été créé en 1949. Il est principalement reconnu pour son travail dans le domaine des droits de la personne. Le Conseil de l'Europe a commencé à se

pencher sur la corruption au milieu des années 1990, avec l'adoption d'un programme d'action contre la corruption (1996).

À la suite du 2^e Sommet des chefs d'États et de gouvernement et de la 21^e Conférence des Ministres européens de la justice (Prague, juin 1997) la corruption, le crime organisé et le blanchiment des produits du crime ont été désignés comme nouvelles menaces pour la sécurité des citoyens et la création de démocraties. Par conséquent, les mesures visant à réfréner et à éliminer ces actes criminels sont devenues l'une des priorités du Conseil de l'Europe.

Ses travaux en ce sens consistent en quatre éléments interreliés pour combattre la corruption et la menace qu'elle représente pour la démocratie.

1. La lutte contre la corruption

1.1 Le Conseil de l'Europe a adopté plusieurs instruments juridiques importants. En voici deux exemples :

- Résolution (97) 24 portant sur les vingt principes directeurs pour la lutte contre la corruption, qui définit les activités prioritaires d'une mesure complète, sérieuse et efficace contre la corruption : complétée par le Protocole sur la corruption des arbitres et des jurés.
- Recommandation (2003) 4 sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales, qui vise à améliorer la transparence dans le financement, à établir des limites pour les dons, à assurer un contrôle adéquat, etc. En même temps, un projet intégré sur les lignes

directrices sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales a été lancé pour compiler toutes les normes et les meilleures pratiques pertinentes du Conseil de l'Europe à cet égard. Une publication a été produite en décembre 2003 et une série d'ateliers a été organisée dans certains pays en collaboration avec Transparency International.

1.2. Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a été conçu pour être un mécanisme flexible et efficace de surveillance, par le biais d'une procédure d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs, du respect des Principes directeurs pour la lutte contre la corruption et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux adaptés dans le cadre du Programme d'action contre la corruption.

L'objectif du GRECO est d'améliorer la capacité de ses membres à lutter contre la corruption en surveillant si les États respectent leurs engagements à cet égard. Ainsi, il contribue à déceler les failles dans les mécanismes naturels contre la corruption et à promouvoir les réformes législatives, institutionnelles et pratiques nécessaires pour prévenir la corruption ou mieux la combattre. Le GRECO compte actuellement 36 États.

2. Mesures anti-blanchiment d'argent

Dans un effort pour combattre le blanchiment d'argent, le Comité MONEYVAL (anciennement le Comité restreint d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux) est responsable de l'examen, par le biais d'une procédure d'évaluation mutuelle et de pression par les pairs, des mesures anti-blanchiment d'argent adoptées par les États membres du Conseil de l'Europe. Il a pour objectif d'assurer l'harmonisation des mesures juridiques, financières et répressives dans ces États membres avec les normes internationales applicables en la matière. Il formule pour

chaque État des recommandations très détaillées concernant les moyens de rendre la lutte plus efficace. Ce travail est notamment fondé sur la Convention relative au blanchiment, au dépitage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime.

3. La lutte contre le crime organisé

Mis sur pied en 1958, le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) était responsable de superviser et de coordonner les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de la prévention et du contrôle du crime. Il a créé un Groupe de spécialistes sur le crime organisé, le PC-S-CO. Ce groupe établit des rapports annuels sur la situation du crime organisé qui contiennent une analyse des caractéristiques, activités, ressources, méthodes, extension géographique, influences et tendances des groupes criminels organisés qui opèrent en Europe.

De plus, le PC-S-CO a préparé une série de neuf études de bonnes pratiques relatives aux mesures de lutte contre le crime organisé. Ces études ont notamment porté sur les programmes de protection des témoins, les questions juridiques, l'analyse de la criminalité, l'écoute téléphonique et d'autres formes de « surveillance intrusive » dans le cadre d'enquêtes sur le crime organisé.

4. Coopération technique

4.1 Octopus

Le Programme Octopus contre la corruption et le crime organisé est une autre opération dirigée par le Conseil de l'Europe. Octopus aide les pays de l'Europe centrale et orientale à élaborer des normes relatives à des recommandations ciblées, à former les participants et à établir un réseau de professionnels compétents dans la lutte contre la corruption, le crime organisé et le blanchiment d'argent.

Christophe Speckbacher, Affaires juridiques, Comité pour les problèmes criminels, Conseil de l'Europe

MESURES DE PRÉVENTION DE LA CORRUPTION AU PARLEMENT THAÏLANDAIS

par Charoen Kanthawongs, député, Thaïlande

Actuellement, la Constitution de 1997 de la Thaïlande offre des outils efficaces de lutte contre la corruption. Les mécanismes anticorruption ont été institués pour contrôler l'exercice des pouvoirs de l'État par les politiques.

Quand ils entrent en fonctions et au moment où ils quittent leur charge, le premier ministre, son cabinet et les membres de la Chambre des représentants et du Sénat doivent remettre à la Commission nationale de lutte contre la

corruption une déclaration faisant état de leurs avoirs et de ceux de leur conjoint et de leurs enfants. Si leurs avoirs affichent une augmentation insolite, le président de la Commission transmet tous les documents pertinents et un rapport d'inspection au procureur général qui entame alors des procédures devant la division pénale de la Cour suprême chargée des titulaires de charge politique.

Tant qu'ils sont en poste, les politiques et les hauts fonctionnaires du gouvernement sont surveillés par le Comité de prévention et de répression de la corruption de la Chambre de représentants et le Comité spécial d'étude des problèmes de prévention et de répression de la corruption du Sénat qui sont habilités à faire enquête sur les questions de corruption. Le cas échéant, les cas de corruption découverts peuvent être communiqués à la population par les comités des deux chambres et, à l'inverse, la population peut participer au contrôle de la corruption et saisir les comités de tout cas de corruption.

Par ailleurs, les deux chambres ont récemment organisé plusieurs colloques et rencontres sur la lutte contre la corruption. Au printemps de 2003, la Chambre des représentants et le Comité de prévention et de répression de la corruption ont tenu un colloque intitulé « La participation de la population à la prévention de la corruption » au Parlement et dans de nombreuses



Charoen Kanthawongs

provinces. Le secrétariat de la Chambre des représentants a lui aussi organisé un colloque, « Comment combattre la corruption dans le système politique et l'appareil bureaucratique thaïlandais » le 24 mars 2003.

En ce qui concerne le Sénat, il tient tous les mois, en collaboration avec le Réseau populaire de lutte contre la corruption, des rencontres avec les organismes de réglementation anticorruption comme le Bureau de la Commission nationale de lutte contre la corruption, le Bureau du vérificateur général et le Bureau de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces organismes dépêchent aussi des représentants aux colloques organisés par la Chambre des représentants.

M. Charoen Kanthawongs est un membre de la Chambre des représentants de la Thaïlande, membre du GOPAC et membre du conseil d'administration de la GOPAC.

DERNIÈRES NOUVELLES DES SECTIONS RÉGIONALES

Réseau de parlementaires africains contre la corruption (APNAC)

Présidente : Augustine Ruzindana (députée, Ouganda)

Depuis l'automne 2003, cette section s'emploie à élargir son réseau africain. Elle participe au dialogue Canada-Afrique entre députés et, en novembre 2003, a tenu au Kenya sa première d'une série de conférences régionales, qui a été suivie, en mars 2004, au Nigeria, de la conférence régionale pour l'Afrique de l'Ouest. L'APNAC, qui a organisé en mai des réunions avec le parlement du Rwanda, prépare actuellement ses conférences régionales pour l'Afrique australe et centrale.

APNAC Niger

Président : Na Allah Gouzaé

Vice-président : M. Oumarou Cissé

Premier rapporteur : M. Boureima Gado

Deuxième rapporteur : M. Hama Assa

Trésorier : M. Intarou Hassane Djermakoye

Vice-trésorier : M. Ibrahim Nomaou

En avril 2004, les députés du Niger ont établi leur propre section.

APNAC Ouganda

Présidente : Sarah Nyombi (députée, Ouganda)

Vice-président : Kabakumba Labwoni Masiko

(klmasiko@parliament.go.ug)

Secrétaire : Martin Wandera

(mwandra@parliament.go.ug)

Secrétaire publicitaire : Sylvia Namabidde Ssinabulya

(nsinabulya@parliament.go.ug)

Trésorière : Rwakimari Beatrice

(rwakimari@parliament.go.ug)

Depuis octobre 2003, la section ougandaise de l'APNAC organise des activités de sensibilisation de la population et des parlementaires. Le 28 novembre 2003, l'APNAC-Ouganda, qui a organisé une semaine anti-corruption (26 octobre-2 novembre) en collaboration avec des organisations de la société civile, a mis sur pied un atelier sur l'accès à l'information destiné aux députés. Des émissions de sensibilisation du public ont également été diffusées à la radio et à la télévision. L'APNAC-Ouganda prévoit organiser en mai un atelier sur un projet de loi sur l'accès à l'information.

APNAC Zimbabwe

Président : Willias Madzimore

Vice-président : Daniel Mackenzie Ncube

Secrétaire : Hilda Mafudze

Vice-secrétaire : Renson Gasela

Trésorier : Mbalekwa
Membres du comité : Trudy Stevenson et Jacob Tabane

Cette section a tenu plusieurs séances et entrepris d'organiser un séminaire de planification stratégique en vue d'établir un plan d'action pour l'année. Elle a également rédigé un projet de constitution.

Monde arabe

Président par intérim : Naser Al Sane (député, Koweït)

Naser Al Sane est chargé d'établir la section du monde arabe de la GOPAC. Avec l'aide de Charles Adwan (directeur exécutif, Lebanese Transparency Association) et du secrétariat de la GOPAC, il cherche à recruter plus de membres du monde arabe, à recueillir des fonds et à établir un plan de travail pour le groupe. Une réunion d'organisation devrait avoir lieu d'ici l'automne 2004.

Parlementaires canadiens contre la corruption (PCCC)

Président : John Williams, député

Avec l'annonce des élections législatives au Canada, le PCCC a suspendu ses activités jusqu'au début de la nouvelle législature.

Parlamentarios Latinoamericanos Contra la Corrupción (PLACC)

Présidente : Anel Townsend (députée, Pérou)

Le comité exécutif de PLACC a tenu sa réunion en mai au Mexique. Figuraient à l'ordre du jour la signature d'une entente avec l'Organisation des États américains, la mise au point d'un plan de travail et la représentation au conseil de la GOPAC.

Réseau de parlementaires des nouveaux États indépendants contre la corruption (NISPAC)

Président : Volodymyr M. Stretovych

Cette section tente de s'établir dans la région comme institution anti-corruption. C'est ainsi qu'elle s'emploie à établir ses programmes et politiques ainsi qu'à légaliser ses textes constitutifs. En partenariat avec le secrétariat de

la GOPAC, elle collecte également des fonds pour ses activités.

Réseau de parlementaires de l'Asie du Nord-Est contre la corruption (NEAPAC)

Président : Chung Sye Kyun (député, Corée du Sud)

Au début de l'année, M. Kim Yong Hwan a démissionné de son poste de président du NEAPAC, qui a élu en mai le parlementaire sud-coréen Chug Sye Kyun pour le remplacer à la tête de cette section et de sa section nationale, le Réseau des parlementaires contre la corruption.

Réseau de parlementaires de l'Asie du Sud contre la corruption (SAPAC)

Président par intérim : Arjuna Ranatunga (député, Sri Lanka)

Depuis sa récente victoire aux élections du Sri Lanka, Arjuna Ranatunga a rencontré le directeur exécutif de Transparency International Sri Lanka (TI-SL) et retenu cette organisation comme Secrétariat intérimaire de la section d'Asie du Sud. Ensemble, le SAPAC et TI-SL prévoient recruter plus de membres et préparer un plan de travail pour la section régionale.

Réseau de parlementaires de l'Asie du Sud-Est contre la corruption (SEAPAC)

Président par intérim : Sénateur Edgardo Angara (député, Philippines)

Le sénateur Edgardo Angara est devenu président par intérim de cette section à la suite de la malheureuse démission de M. Sonn Chhay (député, Cambodge) de son poste de président et du conseil d'administration de la GOPAC.

Réseau de parlementaires du Pacifique Sud contre la corruption (SSPAC) (avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande)

Président par intérim : Con Sciacca (député, Australie)

En concertation avec Ross Robertson (député, Nouvelle-Zélande), Con Sciacca s'emploie à consolider cette section. En plus de chercher à accroître le nombre de ses membres, il a demandé à Transparency International Australie de faire office de secrétariat.

AGENTS RÉGIONAUX DE LIAISON

Réseau des parlementaires africains contre la corruption (APNAC)

Présidente : Augustine RUZINDANA
Parlement de l'Ouganda
P.O. Box 7178 ou Box 9503
Kampala, Ouganda
Tél. : 256-41-256-903
Télééc. : 256-41-256-901
apnacsec@parliament.go.ug

APNAC Tchad

Président : Ouchard TOURGOUDI
Secrétaire de direction : Annour Djibrine Abdoulaye
Tél. : (00235) 841 30 79 ou (00235) 26 12 00
Télééc. : (00235) 53 00 95 or 53 00 21
Courriel : anndjib@yahoo.fr

APNAC Kenya

Président : Musikari KOMBO
c/o Transparency International-Kenya
PO Box 198, Post Code 00200
City Square, Nairobi, Kenya
Tél. : 254-020-2727763/5 ou 254-020-2730324/5
Télééc. : 254-020-2729530
Courriel : apnackenya@yahoo.com

APNAC Malawi

Président par intérim : Louis CHIMANGO
Box 1104, Lilongwe, Malawi
Tél. : 256-08-825-970
Télééc. : 256-01-761-496
Courriel : jurist@malawi.net

APNAC Niger

Président : Na-Allah Gouzae
Courriel : inomaou@yahoo.fr
a/s M. Boureima Gado
Place de la Concertation
B.P. 124, Niamey, Niger
gado6@caramail.com; boureima_gado@yahoo.fr

APNAC Nigeria

Président : Austin OPARA
Bureau du vice-président
Assemblée nationale du Nigeria
P.M.B. 141 Maitama, Abuja
Tél. : 234-9-2340018, 234-9-2340278
Télééc. : 234-92341446

APNAC Ouganda

Présidente : Sarah N. NYOMBI
Room 410
Parliamentary Buildings
Kampala, Ouganda
Courriel : Nsnyombi@parliament.go.ug

APNAC Tanzanie

Président par intérim : D^r Zainab Amir GAMA
P.O. Box 34-0434
Kibaha, Tanzanie
Tél. : 255-0744-370-574
Courriel : dr_gamaza@hotmail.com

APNAC Zimbabwe

Président : Willias MADZIMURE
Courriel : thoko36@yahoo.co.uk

Réseau de parlementaires de l'Asie du Nord-Est contre la corruption (NEAPAC)

Président : CHUNG Sye Kyun
Tél. : 82-784-5716
Courriel : aa606@assembly.go.kr

Parliamentarian's Forum Against Corruption (Corée)

Président : CHUNG Sye Kyun

Réseau de parlementaires de l'Asie du Sud-Est contre la corruption (SEAPAC)P

Président par intérim : Sénateur Edgardo ANGARA
Pièce 505, édifice GSIS
Centre financier
Pasay Philippines
Tél. : (632) 552-6601
Télééc. : (632) 552-6601
Courriel : edgardo_angara@hotmail.com or olibu_07@yahoo.com

South Asia Parliamentarians Against Corruption (SAPAC)

Président par intérim : Arjuna RANATUNGA
a/s Transparency International Sri Lanka
17, avenue Spathodea
Colombo 05, Sri Lanka
Bureau (tél./télééc.) : (94)-1-582520
Cellulaire : (94)-777-351208
Courriel : tisl@slt.net.lk

SAPAC – Sri Lanka

Président par intérim : Arjuna RANATUNGA
a/s Transparency International Sri Lanka
17, avenue Spathodea
Colombo 05, Sri Lanka
Bureau (tél./téléc.) : (94)-1-582520
Cellulaire : (94)-777-351208
Courriel : tisl@slt.net.lk

Parlementaires canadiens contre la corruption (PCCC)

Président : John G. WILLIAMS
Bureau du député John G Williams
510, Immeuble de la Justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0A6
Tél. : (613) 996-4722
Téléc. : (613) 995-8880
Courriel : willij@hotmail.com

Union européenne

Président par intérim : Giovanni Kessler, député
Palazza Marini, Piza S. Claudio, 166
00186 Rome, Italie
Tél. : 39-0667-609-8663
Téléc. : 39-066-760-8924
Courriel : g.kessler@tin.it

Réseau de parlementaires des nouveaux États indépendants contre la corruption (NISPAC)

Président : Volodymyr STRETOVYCH
Verkhovna Rada Ukrainy
M. Grushevskogo str., 5
01008 Kiev, Ukraine
Tél. : 38044 255-40-26
Courriel : stretovych@rada.gov.ua ou
andriy_kobzar@hotmail.com

Groupes parlementaires

Présidente par intérim : Londa ESADZE
8, av. Rustaveli
380017- Tbilissi, Géorgie
Tél. : (995 35) 23 28 95
Téléc. : (995 32) 92 22 24
Courriel : longaesadze@hotmail.com

Parlementaires pour le contrôle parlementaire (Russie)

Président : Valery GALCHENKO
1, Okhonty ryad St.
Moscou, 103265, Russie
Tél. : 7-095-292-91-65 Téléc. : 7-095-292-91-65

Parlamentarios Latinoamericanos Contra la Corrupción (PLACC)

Présidente : Anel TOWNSEND
Secrétariat : Norma Calero
Av. Auro soares de Moura Andrade, 564
Cep 01154-060, Sao Paulo, Brésil
Tél. : 55-11-3824-6137
Téléc. : 55-11-3824-0621

Caribbean Parliamentarians Against Corruption (anglophones)

Présidente par intérim : Mary K. KING
a/s Mary King and Associates Ltd.
Crn Deane and Warner Sts., St. Augustine
Trinité-et-Tobago, Antilles
Tél. : (868) 662-9335
Téléc. : (868) 663-4252
Courriel : maryking@tstt.net.tt

Monde arabe

Président par intérim : D^r Naser AL SANE
Assemblée nationale
C.P. 716 Safat, Koweït 13008
Tél. : (965) 243-9295 ou 245-5422
Téléc. : (965) 246-0959
Courriel : naser@alsane.com

Personnes-ressources de l'Organisation mondiale de parlementaires contre la corruption (GOPAC)

Président de la GOPAC : John G. WILLIAMS
510, Immeuble de la Justice
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0A6
Courriel : willij0@parl.gc.ca

Secrétariat de la GOPAC

a/s Centre parlementaire
255, rue Albert, bureau 802
Ottawa (Ontario)
Canada K1P 0A9
Courriel : parlcent@parl.gc.ca
Site Web : www.parlcent.ca/gopac

Président de l'Anti- Money Laundering Initiative (AMLI)

Roy CULLEN
315, édifice de l'Ouest
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0A6
Tél. : (613) 995-4702
Téléc. : (613) 995-8359
Courriel : cullen.r@parl.gc.ca